

Mare à Machja

RALLYE de PIETROSELLA

13, 14 ET 15 NOVEMBRE 2020

6^{ème}





6ème Rallye Naziunnali Pietrosella MARE è MACHJA 2020

13- 14 -15 Di Nuvembri 2020

Coupe de France des Rallyes 2021
Championnat de Ligue Corse

REGLEMENT PATRICULIER SPORTIF

Permis d'organisation FFSA n°419 du 9/09/2020
Permis d'organisation Ligue n°N/05/2020 du 13/08/2020

SOMMAIRE

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME – HORAIRES

Article 1P - ORGANISATION

- 1.1P. OFFICIELS
- 1.2P. ELIGIBILITE
- 1.3P. VERIFICATIONS

Article 2P - ASSURANCES

Article 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS
- 3.2P. EQUIPAGES

Article 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

- 4.3P. ASSISTANCE
- 4.8P. EXTINGTEURS

Article 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

- 5.1P Identification des voitures

Article 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1P. DESCRIPTION
- 6.2P. RECONNAISSANCES

Article 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

- 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELAVES AUX CONTROLES
- 7.3.17.P NOUVEAU DEPART APRES ABONDONS / RALLYES 2

Article 8P – RECLAMATION - APPEL

Article 9P – CLASSEMENTS

Article 10P – PRIX

6 ème Rallye Naziunnali MARE è MACHJA 2020

PROGRAMME - HORAIRES

Permanence du Rallye

ASACC TOUR DE CORSE

Rte de Mezzavia - 20090 AJACCIO
Tel 04 95 23.62.60- Mail : tdc.asacc@orange.fr
Jusqu'au jeudi 12 Novembre 2020

PC Course Permanence du Rallye

Du Vendredi 13 et jusqu'à la fin du rallye

Mairie Annexe Pietrosella
Pietrosella

Tableau Officiel d'Affichage

Pc course – Mairie Annexe Pietrosella
www.pksoft.fr

Reconnaissances

Samedi 7 et Dimanche 8 Novembre 2020
Mercredi 11 et Jeudi 12 Novembre 2020

De 8h00 à 22h00
De 8h00 à 22h00

Parution du règlement

Dès l'obtention du VISA FFSA

Ouverture des engagements

Dès l'obtention du VISA FFSA

Clôture des engagements

Lundi 2 Novembre 2020 à minuit

Parution du road-book

Jeudi 5 Novembre 2020

Liste des Engagés et attribution des N°

Lundi 9 Novembre 2020 à 18h30

Vérifications Administratives

vendredi 13 novembre 2020 de 17h00 à 23h00
à Mairie Annexe Pietrosella

Vérifications Techniques

vendredi 13 novembre 2020 de 17h15 à 23h15
Parking Isolella

Heure de mise en place du parc de départ :

Vendredi 13 novembre 2020 de 17H00
sur convocation Parking d'Isolella

1ère réunion des Commissaires Sportifs

Vendredi 13 novembre 2020 à 22h30

Publication des équipages admis au départ

Vendredi 13 novembre 2020 à 23h30

Départ Etape 1 d'Isolella

samedi 14 novembre 2020 à 13h00

Arrivée Etape 1 d' Isolella

samedi 14 novembre 2020 à 17h41

2ème réunion des Commissaires Sportifs

Samedi 14 novembre 2020 à 17h30

Publication des résultats partiels et ordre départ de la 2ème étape

samedi 14 novembre 2020 à 21h00

Départ étape 2 d'Isolella

dimanche 15 novembre 2020 à 9h00

Arrivée étape 2 à Isolella

dimanche 15 novembre 2020 à 12h41

3ème réunion des Commissaires Sportifs

Dimanche 15 novembre 2020 à 12h00

Publication des résultats partiels

dimanche 15 novembre 2020 30 min après
l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Vérifications finales

dimanche 15 novembre 2020 à 15h30

Publication des résultats du rallye

dimanche 15 novembre 2020 30 min après
l'affichage des résultats provisoires

Remise des prix

dimanche 15 novembre 2020 à 15h30

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile organise
Le 6^{ème} Rallye Naziunnali Mare à Machja Les 13,14 et 15 Novembre 2020
en qualité d'organisateur administratif et technique avec la participation des ASA de la Ligue Corse
du Sport Automobile et le soutien de La **Mairie de Pietrosella** et **CCAS Marinca de Porticcio** des
communes traversées.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement
prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser sous le numéro 419 en
du 9/09/2020 et par la Ligue Corse du Sport Automobile numéro N/05/2020 du 13/08/2020

Comité d'Organisation

Président : Christian LECA

Membres :

Quentin BIANCARDINI

Stéphanie CACCAVELLI

Félix CASABIANCA

Gisèle CASABIANCA

Albert DALLA COLETTA

Ange-Paul DESANTI

Guy FIORI

Vincent GIACOMO

Gilbert LEROYER

François MAESTRACCI

Pierre OGGIANO

Jean-Paul PEREZ

André VARALDO

Secrétariat du rallye

Association Sportive de l'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile
Route de Mezzavia
20090 Ajaccio

Adresse postale :

ASACC TOUR DE CORSE

BP 874

20192 Ajaccio cedex 4

Téléphone : 04.95.23.62.60.

Email: tdc.asacc@orange.fr web: <http://www.asacc.fr>.

Email: maremachja@gmail.com

1.1P .OFFICIELS

Collège des commissaires sportifs

Président :

Fabien ZYCK N° 4626

Membres :

Jean RASORI N° 2320

Daniel BALDASSARI N° 5820

Secrétaire du Collège et de la Direction de Course :

Direction de Course

Directeur de Course :

Gérard PLISSON N°12983

Adjoint à la Direction :

Sylvie ZYCK N°3416

(Nouveau départ)

David BERETTI N° 20543

Directeur de Course Délégués ES 1 – 2 -3 - 4

Noel BASTIANAGGI N°2221

Directeur Intermédiaire l'ES

Jacqueline EHLINGER N° 183132

Délégués à la direction de course

Vérifications Adm/ Techniques :

Jacqueline EHLINGER N° 183132

Organisateur Technique :

Vincent GIACOMO N° 19783

Véhicule tricolore :

Stéphanie CACCAVELLI N° 6471

Véhicule damiers :

Gilbert LEROYER

Commissaires techniques

Responsable :

Michel RAMU N° 2669

Techniques VHC/VHRS :

André BAROLLE N° 55043

Jean CAMPANA N° 4045

Jean Gérard MUZI N° 38806

Henri PINET N° 11855

Valérie ROUSTAN N° 122514

Techniques Rallye 2

Responsable des Classements :

Laurent FABRE N° 49193

Médecin Chef :

Chargés des Relations Avec les Concurrents

Frédérica CASANOVA N°39688

Pierette RUBINI N° 27884

Chargés des Relations Avec les Concurrents VHC /VHRS Vincent FATTACCIO N°8025

Chargés des Relations avec la Presse :

Jean Pierre LECA

Responsables des relations avec les commissaires : Félix CASABIANCA N°57809

Gilbert LEROYER N°18278

Responsable matériel :

André VARALDO N° 5486

Jean Paul PERES N°

Responsable liaisons radio sur les ES :

VLMC

A l'exception du collège des Commissaires Sportifs, tous les Officiels nominativement désignés dans ce règlement sont Juges de Faits

1.2P. ELIGIBILITE

Le 6ème Rallye **MARE à MACHJA 2020** compte pour

La Coupe de France des Rallyes 2020 coefficient 3

Le Championnat de la Ligue Corse du Sport Automobile

Le Challenge Interne ASACC Michel BRENNEUR

1.3P. VERIFICATIONS

1.3.1 Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives. L'équipage ou son représentant devra présenter sa voiture aux vérifications techniques, conformément au programme de chaque rallye.:

Aux vérifications administratives qui auront lieu le : **Vendredi 13 Novembre de 17 h00 à 23h00**
Mairie Annexe de Pietrosella

Aux vérifications techniques auront lieu le **Vendredi 13 Novembre de 17 h15 à 23h15** : Parking de l'Isolella 20166 PIETROSELLA

Les horaires de convocation sont consultables sur le site www.pksoft.fr, www.asacc.maremachja.fr et par affichage au siège de l'ASA à partir du 9 Novembre 2020 18h30

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

L'original des licences (pilote et copilote)

L'original des permis de conduire (pilote et copilote)

L'original du passeport technique

L'original de la fiche d'homologation de la voiture. **Les photocopies de ces documents, à l'exception de la fiche d'homologation, doivent être envoyées avec la demande d'engagement.**

1.3.3 L'équipage ou son représentant devra présenter **aux contrôles techniques** les équipements de sécurité (pilote et copilote) en vigueur au jour du rallye. Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel ces équipements ne seraient pas homologués

Les Concurrents se présentant en retard aux vérifications, se verront infliger les amendes décrites au règlement standard FFSA.

A l'issue des vérifications techniques, les voitures entreront en Parc fermé **à partir de 13H30**

1.3.12 Les vérifications finales seront effectuées : à la **Station Total**. Ruppione 20166 PORTICCIO

Taux horaire de la main d'œuvre : **60,00 € TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P.DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 6ème rallye Naziunnali *MARE* à *MACHJA 2020* doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement dûment complétée, **avant le Lundi 2 Novembre 2020 à 24h00 accompagnée des photocopies et du règlement d'engagement à :**

ASACC Tour de Corse

BP – 874 – 20192 AJACCIO CEDEX 5

Les inscriptions se feront en ligne à partir du site : <http://www.ffsa-inscriptions.org>

3.1.10P. Le nombre des engagés, toutes épreuves confondues, est fixé à 180 voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés

avec la publicité facultative des organisateurs **avant le 13 Octobre 2020 : 420,00 €**

avec la publicité facultative des organisateurs : **470,00 €**

sans la publicité facultative des organisateurs : 470 € x 2

Conditions particulières pour les licenciés ASACC

avec la publicité facultative des organisateurs : 420,00€

sans la publicité facultative des organisateurs : 420,00 € x 2

3.1.12P. **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

a) de la photocopie des permis de conduire du pilote et du copilote.

b) de la photocopie des licences du concurrent, du pilote et du copilote.

c) de la photocopie de la 1ère page du passeport technique.

d) du montant des droits d'engagement.

3.2. P EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA..

3.3. P ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES AUTORISEES

Conformes au règlement Standard FFSA
N/FN-A/FA- R-F2000-GT série

4.2.P PNEUMATIQUES

Dans un souci d'équité sportive, et pour prévenir toute tentative de détourner la réglementation « pas d'assistance ... ».il sera procédé au marquage des pneumatiques a chaque sortie d'assistance.

4.3P.ASSISTANCE

L'assistance est autorisée à CCAS de porticcio; les concurrents pourront accéder aux emplacements dès le Jeudi 12 Novembre 17h00 et jusqu'au dimanche 15 Novembre 16h00

4.8.P EXTINGCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

Avant le départ du rallye : mise en conformité.

- Pendant le rallye : 1^{ère} infraction : 30" de pénalité et mise en conformité
2^{ème} infraction : disqualification

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 P IDENTIFICATION DES VOITURES

5.1.1

Conformément aux dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course.

Le format de ces numéros et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous :



Couleur : traits noirs sur fond blanc.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : $155 + 210 + 155 = 520$ mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 5.1.8.)

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.1.6. du présent règlement.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 6ème rallye *Mare à Machja 2020* représente un parcours de **219,71 km**.

Il est divisé en **2 étapes et 4 sections**.

Il comporte **4 épreuves** spéciales d'une longueur totale de **80,60 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ETAPE 1	
ES 1 Pietrosella - Acqua Doria 1	25,60 Km
ES 2 Pietrosella - Acqua Doria 2	25,60 Km
ETAPE 2	
ES 3 Zizoli - Agosta 1	14,70 Km
ES 4 Zizoli - Agosta 2	14,70 Km

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 7 et Dimanche 8 Novembre de 08h00 à 22h00

Mercredi 11 et Jeudi 12 Novembre de 08h00 à 22h00

Rappel : il est strictement interdit de prendre les ES à contre-sens.

Une amende spécifique de 500 € sera infligée pour toute infraction constatée.

6.3P CARNET DE CONTROLE

Conforme au Règlement Standard FFSA

6.4P CIRCULATION

Conforme au Règlement Standard FFSA

ARTICLE 7 P.DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2P.DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Directeur de course délégué :	chasuble rouge
Chef de poste :	chasuble orange souligné
Commissaire de route :	chasuble orange
Chronométreurs :	chasuble bleue
Personnel médical :	chasuble blanche
Commissaires techniques :	chasuble noire
Chargés des Relations avec les Concurrents :	chasuble rouge avec inscriptions blanc
Presse	chasuble verte

7.3.17. P NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au Règlement Standard FFSA

7.4 P CONTROLES DE REGROUPEMENT

Conforme au Règlement Standard FFSA

7.5.8P. Un départ anticipé est un départ effectué avant que le commissaire et/ou une horloge et/ou un feu ne donne le signal. Il n'y a aucune tolérance, le départ devant être effectif à la minute pleine, pas avant. Il sera pénalisé comme suit par la Direction de Course:

1ère infraction : 10 secondes

2ème infraction : 1 minute

3ème infraction : 3 minutes

Infractions ultérieures : à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.

Ces pénalisations n'excluent pas des pénalités plus graves qui pourraient être infligées par les Commissaires Sportifs et, particulièrement en cas de récidive.

7.5.17P. Interruption d'une épreuve spéciale

Lorsqu'une épreuve spéciale est interrompue ou stoppée pour quelque motif que ce soit, chaque équipage affecté se verra allouer par le Collège des Commissaires Sportifs un temps qu'il considère comme étant le plus équitable.

Cependant, aucun équipage responsable ou coresponsable d'un arrêt de course ne peut tirer profit de cette mesure.

7.6 P. PARC FERME

Conforme au Règlement Standard FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

Réclamation : 700 € à l'ordre de l'ASA organisatrice

Caution appel national : 3 300 € à l'ordre de la FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Conforme au règlement standard FFSA.

Il n'y aura pas de dotation de prix en espèces.

Des récompenses seront attribuées :

Coupes :....

5 premiers du classement général

Vainqueur de chaque groupe

3 premiers de chaque classe

Un souvenir sera attribué à tous les concurrents classés

1 Coupe des Dames

1 Coupe des Commissaires

La remise des prix se déroulera le Dimanche 10 Novembre à 15h30 au Salle des Fêtes de Pietrosella 20166 Ruppione